

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [line lemaire](#)

<https://www.cadre21.org/membres/05a2dc45f8f59f8bf7def624>

Date d'obtention : 2021-12-03 15:47:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Recevoir la personne et suivre la trousse, en remplissant la grille évaluation
valider les informations avec grille auprès de d'autres témoins
à la lumière des infos rencontrer l'instigateurs

si malveillant ou impulsif confisquer l'appareil et ne pas regarder et ensuite police

ou règles de l'école selon la situation

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Toujours le même protocole, on suit les questions de la trousse , on rencontre le jeune et on remet le tout a la police sans regarde le cellulaire qui est confisqué

aussi voir après validation si ce ne sont pas les règles de l'école qui s'appliquent si pas de porno juvénile et pas criminelle, il faut s'assurer du bîne être du jeune

si situation externe ca ne relève pas de l'école, la trousse ne s'applique pas , c'est la police et in n'est pas mandataire du service de police

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

quand il s'agit d'un acte malveillant et d'assurer la confidentialité et ne pas propager les photos qui sont déjà sur le web.